

La loi de finances pour 2023 prolonge à l'article 181 les dispositions de blocage tarifaire des fournisseurs mentionnés à l'article L.1111-54 du code de l'énergie et au III de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, à savoir les entreprises locales de distribution (ELD). La date butoir du gel, initialement fixée au 31 décembre 2022, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023.

Les tarifs réglementés de vente de gaz des ELD ont évolué au 1^{er} janvier 2023, dans la limite de la hausse des tarifs réglementés de vente de gaz d'ENGIE au 1^{er} janvier 2023.

Pour garantir la transparence pour les acteurs de marché qui utilisent ces barèmes comme indice de référence pour leurs contrats en offre de marché, la CRE publie également les barèmes tels qu'ils résulteraient de l'application des arrêtés relatifs aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des ELD de juin 2022.

Tarifs réglementés de vente du gaz naturel de Gédia applicables au 1^{er} janvier 2023 – [Arrêté du 30 décembre 2022]

Tarifs hors taxes et CTA

TARIFS	PRIX
Tarif Base	6,16
Abonnement mensuel en €	112,18
Prix du kWh en €/MWh	
Tarif B0	6,50
Abonnement mensuel en €	100,60
Prix du kWh en €/MWh	
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	16,52
Prix du kWh en €/MWh	77,90
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	16,52
Prix du kWh en €/MWh	77,90

Barèmes qui auraient été appliqués aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel de Gédia si la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2022 s'était appliquée au 1^{er} janvier 2023

Tarifs hors taxes et CTA

TARIFS	PRIX
Tarif Base	6,16
Abonnement mensuel en €	184,40
Prix du kWh en €/ MWh	
Tarif B0	7,59
Abonnement mensuel en €	170,67
Prix du kWh en €/ MWh	
Tarif B1	20,8
Abonnement mensuel en €	149,75
Prix du kWh en €/ MWh	
Tarif B2I	20,8
Abonnement mensuel en €	149,75
Prix du kWh en €/ MWh	